

CREPI DECORATIF INTERIEUR

Revêtement intérieur décoratif d'aspect crépi

MAT



DESTINATION

S'applique dans les pièces sèches sur béton, ciment, enduits minéraux, plâtre et plaque de plâtre.

PROPRIÉTÉS

- Camoufle les imperfections du support.
- Peut se patiner à l'aide d'une cire colorée.
- S'enlève à la vapeur comme une tapisserie

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

PRÉPARATION

- Les surfaces à peindre doivent être propres, saines, sèches et sans graisse.
- Éliminer toute trace de peinture écaillée et cloquée.
- Appliquer au préalable une sous-couche adaptée.

APPLICATION

- Bien mélanger avant application.
- Pour un gros relief : appliquer à l'aide d'une taloche ou d'un rouleau mousse alvéolée, puis uniformiser le dessin avec un rouleau caoutchouc écorce ou picot (Consommation : 2,5 kg/m²).
- Pour un relief moyen : diluer avec 2 % d'eau et appliquer avec un rouleau mousse nids d'abeilles ». (Consommation : 1,5 kg/m²).

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %.

DILUTION

Indication

Diluant : Eau

Dilution brosse-rouleau : 0 à 2 %.

Dilution pistolet : NC

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM Mat	LIANT Résine acrylique	RENDEMENT 1,5 à 2,5 Kg/m ²
BRILLANT SPECULAIRE Inférieur à 10 sous 85°	DENSITÉ 1,97	CONSERVATION 24 mois
TEINTES Blanc	SECHAGE (à 23°C, H.R. :50 %) • Sec : 4 h • Recouvrable : 24 h	CONDITIONNEMENT 15 kilos

CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION NF T 36-005 - Famille I classe 7b2
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ Merci de consulter notre fiche de données de sécurité disponible sur Quick Fds : www.quickfds.com
RÈGLEMENTATION COV Valeur limite UE pour ce produit (cat A/i) : 140 g/l. Ce produit contient moins de 10 g/l de COV.
DÉCHETS Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute version antérieure. L'évolution de la technique étant permanente, nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatifs. Ils doivent être adaptés à la nature et l'état des fonds à peindre. Les données de cette fiche sont valables pour le produit blanc.